

## Communiqué de presse du 2 Novembre 2018

### Planet Media SA : Programme de rachat d'actions

En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par Planet Media de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018.

#### **1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en œuvre**

Autorisation du programme : Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2018.

Décision de mise en œuvre : Directoire du 27 avril 2018.

#### **2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur**

Le capital de la société se compose de 4.829.126 actions. Au 31/10/2018, la Société détenait 76 865 actions, dont 12 220 actions affectées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et 64 645 actions aux autres objectifs du programme de rachat d'actions.

#### **3. Objectifs du programme de rachat**

Le programme de rachat d'actions a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions aux fins suivantes :

- d'animer le marché du titre Planet Media par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de conserver ses actions pour remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe initiées par la société ;
- de céder ses actions aux salariés et mandataires sociaux des sociétés du groupe dans le cadre de plans d'achat ou d'attribution d'actions bénéficiant à ces personnes ;
- de remettre ses actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme, par conversion, exercice, remboursement ou échange, à l'attribution d'actions de la société, dans les conditions prévues par les autorités de marché ;

#### **4. Part maximale du capital, nombre maximal, et caractéristiques des titres de capital que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat**

Le prix maximum d'achat est fixé à 5,90 euros par action.

Le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées est d'un maximum de 482.912 actions, soit 10 % du montant du capital social existant. Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 1.500.000 euros, tel que calculé sur la base du capital social.

#### **5. Durée du programme de rachat**

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du 27 avril 2018 soit jusqu'au 26 octobre 2019.

**Planet Media SA**, est un groupe média créé en 2000, introduit en bourse en 2005, qui poursuit sa croissance d'éditeur indépendant à travers les sites [Planet.fr](http://Planet.fr), [FemmesPlus.fr](http://FemmesPlus.fr), [Medisite.fr](http://Medisite.fr), [e-sante.fr](http://e-sante.fr) sur les thématiques **News**, **Femmes** et **Santé** avec un positionnement fort sur les **CSP+** et les **hauts revenus**.

**Publication du Chiffre d'affaires et des Résultats annuels 2018 le 22 février 2019**

Retrouvez toutes les informations actionnaires : [actionnaires.planet.fr](http://actionnaires.planet.fr)

Contact : Jérôme Duca – email : [jerome.duca@planetmedia.fr](mailto:jerome.duca@planetmedia.fr)

Alternext – Code ISIN : FR 0010211037 – mnémonique : ALPLA - éligibles PEA et PEA-PME.